

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué à un Congrès.

CONGRÈS :

Compte-rendu de la session extraordinaire de mai 1930 du Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène Publique (suite).

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

En lisant Jules Janin, par Lucien de Castro.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1084.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Paul Michel, Notre Directeur de la Sûreté Publique, est nommé Délégué de Notre Principauté au III^{ème} Congrès International de Police qui se tiendra à Anvers du 25 au 30 septembre courant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées), le six septembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat,
J. PALMARO.

CONGRÈS

Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène Publique

Session Extraordinaire de Mai 1930

(Suite)

La saison chaude de 1929-1930 s'est écoulée à Rio-de-Janeiro sans réapparition de la fièvre jaune; la destruction des Stégomies, réalisée avec un ampleur et une ténacité mémorables, a donc bien mis fin à l'épidémie de 1929. Cette dernière a frappé les hommes plus que les femmes, les Blancs plus que les Mulâtres, les étrangers plus que les Brésiliens; elle a atteint, en majorité, des sujets résidant au Brésil depuis moins de 5 ans et des personnes âgées de plus de 15 ans. — La constatation, très importante, que le sérum d'individus ayant subi une atteinte, même légère, de la fièvre jaune conserve indéfiniment la propriété de protéger le *Macacus*

rhesus contre l'inoculation expérimentale du virus amaril ouvre la possibilité d'établir une carte des foyers endémiques de fièvre jaune. Les sondages opérés dans le Sud-Ouest de la Nigeria (Ife, Ibadan, Ilorin), dans l'extrême-nord de ce pays, en Sierra Leone (Freetown), ont démontré la valeur de la méthode. Elle sera dès maintenant signalée à l'attention des administrations sanitaires des diverses colonies de l'Afrique menacées par la fièvre jaune. — La création de systèmes d'adduction d'eau par conduites, entraînant comme conséquence la suppression de nombreux gîtes à larves, est une mesure très efficace pour la prophylaxie de la maladie. Parmi les mesures d'assainissement entreprises à Dakar, la plus originale est la ségrégation des indigènes, qui a fait de grands progrès: l'Office des Habitations à bon marché a construit dans un quartier déterminé des maisons saines, offertes à bon compte aux indigènes, qui les achètent et vendent aux Européens les terrains où ils étaient installés autour de la ville.

La Commission de la Variole et de la Vaccination antivariolique, constituée en mai 1929, a présenté au Comité un Rapport concernant trois questions:

1° La définition des termes de *variola major*, *varioloïde*, *variola minor* ou *alastrim*. La varioloïde, forme fruste de la variola major, a été nettement séparée de la variola minor, dont les épidémies se développent, en général, tout à fait indépendamment de celles de variola major. Il a été spécifié que la variola minor devait être soumise aux mêmes mesures administratives et prophylactiques que la variola major, les autorités responsables d'un pays conservant, toutefois, la liberté d'atténuer la rigueur de ces mesures lorsque, au cours d'une épidémie caractéristique, une sévérité excessive serait jugée déraisonnable.

2° La situation actuelle à l'égard de l'encéphalite post-vaccinale. Les données recueillies directement auprès des Délégués des pays intéressés établissant la fréquence de l'affection au cours des dernières années en Angleterre et en Hollande, pays les plus frappés, en Allemagne, en Autriche, en Suède, en Norvège, où les cas se présentent en nombre assez élevé, en France, aux États-Unis, où ils sont rares, dans l'Union de l'Afrique du Sud, en Yougoslavie, dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, en Italie, en Pologne, au Portugal, en Suisse, où ils sont extrêmement rares, ou n'ont plus été signalés récemment. Les renseignements reçus sont entièrement négatifs pour la Belgique, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie, le Canada, l'Égypte, le Maroc, le Soudan, l'Inde Britannique, l'Indochine Française, le Japon, l'Australie, la Nouvelle Zélande, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud, malgré le nombre très élevé des vaccinations pratiquées dans beaucoup de ces pays. Le rapport actuel se contente de présenter les faits connus, en faisant ressortir l'influence que peuvent avoir sur la fréquence de l'encéphalite les habitudes des divers pays relatives à la vaccination. Il fait ressortir, toutefois, la similitude, constatée par les auteurs anglais et hollandais, des lésions anatomopathologiques de l'encéphalite post-vaccinale avec celles des autres encéphalites consécutives à une infection aiguë (rougeole, varicelle, variole, coqueluche, etc.).

3° La technique de la vaccination antivariolique. Les réponses envoyées par 23 pays au questionnaire de l'Office portant sur les procédés d'inoculation du vaccin, le nombre, la longueur, les distances respectives des insertions, la virulence et la dilution de la lymphé, ont été groupées dans un exposé comparatif. Les renseignements réunis, tout en apportant des suggestions intéressantes, ont fait apparaître l'insuffisance de nos connaissances actuelles sur des questions fondamentales: quelle relation y a-t-il entre le nombre et l'étendue des incisions, d'une part, l'intensité de la réaction locale

et générale, le degré et la durée de l'immunité obtenue, d'autre part? La Commission a proposé de soumettre ces problèmes à une étude expérimentale, avec tous les concours que le Comité pourra s'assurer dans les milieux compétents. Elle a tracé, dans les grandes lignes, le programme de cette étude, qui comporte aussi la question de savoir s'il ne convient pas d'employer exclusivement des lymphes dont la virulence ne dépasse pas sensiblement la limite de 1/1000, et proclamé l'utilité qu'il y aurait pour ces recherches à élaborer une méthode de laboratoire susceptible de renseigner, aussitôt après une vaccination, sur le degré d'immunité produit. Le Comité a déjà pris connaissance des observations recueillies; en Angleterre notamment, sur l'influence de la diminution du nombre des scarifications et de la dilution de la lymphé, et en Suède sur les résultats de la vaccination à une seule scarification dans l'Armée.

Au sujet de la variole, des communications ont en outre été présentées au Comité sur les épidémies de variole en France en 1926 et 1927 et le projet de réglementation de la vaccination qu'elles ont suscité; sur l'extension de la maladie et les vaccinations pratiquées dans les Colonies française en 1928; sur la marche en Grande-Bretagne de l'épidémie de variola minor, qui abandonne peu à peu la région du nord-est et s'est accentuée dans le comté de Londres; sur l'encéphalite post-vaccinale en Norvège, en Suisse, dans l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, en Yougoslavie; sur les limites de la période d'immunité des varioleux et des vaccinés à l'égard de la vaccine; sur un cas de contamination persistante d'une souche de vaccine par le virus de la fièvre aphteuse; enfin, sur les mesures administratives à l'égard de la variole et de la vaccination en Italie, en Égypte, renseignements qui complètent la documentation déjà publiée par l'Office pour un ensemble d'autres pays.

La vaccination contre la tuberculose par le B.C.G. en injection sous-cutanée a continué à donner des résultats très favorables chez les infirmières à Oslo; la tuberculose s'est, jusqu'à présent, déclarée avec une fréquence 10 fois moindre chez les vaccinés que chez les non-vaccinés.

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a communiqué au Comité de l'Office International, comme premier résultat de la grande enquête qu'elle a entreprise sur sa proposition, un rapport du Bureau communal d'Hygiène de la Ville de Milan sur la situation du personnel féminin d'une grande usine de caoutchouc à l'égard de la tuberculose. Une étude minutieuse a établi que, dans cette usine, 10 p. 100 des ouvrières étaient ou avaient été plus ou moins touchées par la tuberculose, et 12 p. 100 présentaient des lésions nettes, actives ou cicatricielles. Les conditions spéciales à l'usine envisagée ne paraissent avoir aucune influence défavorable sur le taux de morbidité. La contamination à l'usine ne peut être qu'un cas exceptionnel, vu la rareté des sujets disséminant des bacilles. Les trois quarts des ouvrières reconnues atteintes fournissent un travail régulier et d'un bon rendement; le dernier quart, dont les lésions sont plus actives, est souvent arrêté par la maladie, et son rendement est médiocre. Cette fraction du personnel aurait évidemment besoin d'une assistance médicale et d'un régime de travail spécial.

La documentation rassemblée par l'Office sur les efforts entrepris dans les divers pays pour lutter contre la tuberculose dans l'industrie et pour assurer un travail approprié aux tuberculeux guéris ou stabilisés s'est enrichie de plusieurs contributions. Elles décrivent, dans les Pays-Bas, les essais de réadaptation des tuberculeux au travail, dans les sanatoriums ordinaires et dans un sanatorium-atelier spécial; en France, l'organisation antituberculeuse complète qui existe dans deux sociétés et la

liaison qu'un certain nombre d'entreprises importantes ont instituée avec les dispensaires antituberculeux ; aux Etats-Unis, les diverses institutions de travail créées pour les tuberculeux, telles que les champs et colonies industrielles et agricoles, les ateliers de convalescence, institutions dont le résultat médical est toujours donné comme excellent, mais dont le succès au point de vue économique a été parfois difficile à assurer.

Les aperçus présentés au Comité sur l'extension de la tuberculose dans les races indigènes, au Maroc, en Algérie, ont montré l'importance de ce sujet, qui devra retenir l'attention. — Enfin la question des rapports de la tuberculose avec certaines poussières industrielles a été soulevée ; on a signalé notamment le caractère nocif des poussières d'amianté reconnu en Angleterre, et la grande amélioration introduite aux Etats-Unis par la modification des machines et des méthodes de travail en ce qui concerne les poussières de ciment, de granit et de coton.

Le typhus exanthématique a beaucoup régressé dans l'Union des Républiques Soviétistes Socialistes, puisque la morbidité annuelle est tombée de 250.000, en 1923, à 30.000 environ dans les dernières années. Il a presque disparu des centres urbains et industriels et persiste surtout dans des zones rurales du Nord et du Nord-Ouest, du Centre, de l'Ouest. L'action de l'autorité sanitaire s'est manifestée par le développement, dans les régions endémiques, des bains publics, des stations de désinfection, par le contrôle des ouvriers à l'embauchage dans certains métiers. On a noté le nombre élevé de réactions de Weil-Félix positives dans l'entourage des malades. — En Russie Sous-Carpathique, région de la Tchecoslovaquie très éprouvée par le typhus il y a quelques années, il ne reste plus que des cas sporadiques ; la lutte menée par une colonne mobile, comprenant un matériel de désinfection, un laboratoire, une organisation de fortune pour l'hospitalisation, a eu un plein succès.

Dans la dernière session du Comité, des cas de fièvre exanthématique avaient été signalés au Portugal, en Espagne ; l'attention avait été appelée sur les lacunes qui existent dans notre connaissance du groupe complexe des fièvres à la fois voisines et distinctes du typhus exanthématique. Il paraît ressortir des contributions à l'étude de ce sujet qui ont été apportées à la session actuelle (France, Grande-Bretagne, Portugal, Maroc, Etats-Unis, Inde Britannique) et des discussions auxquelles elles ont donné lieu, qu'on peut difficilement baser une classification définitive de ces affections soit sur la nature de l'agent transmetteur (pou, tique, acarien, hôte inconnu) soit sur le résultat de la réaction de Weil-Félix (souvent inconstante, ou positive à un taux faible, ou restreinte à certaines souches de *Proteus*). On peut seulement, dans l'ignorance où nous sommes des agents pathogènes, esquisser quelques groupements. Tout près du typhus exanthématique à poux, on placerait les formes, plus bénignes, de l'affection très voisine qui ne semble pas être transmise par le pou : maladie de Brill, typhus des Etats du Sud-Est des Etats-Unis, typhus mexicain, typhus urbain (*shop-typhus*) des Etats Malais, typhus de Palestine. Un groupe apparenté au précédent a pour caractéristique de sévir dans les milieux ruraux, et surtout dans les terrains broussailleux ou herbeux : typhus rural des Etats Malais (plantations mal tenues), fièvre de Mosmann dans le Queensland (champs de canne à sucre). L'agent transmetteur n'est pas connu avec certitude dans le premier cas et serait un acarien du genre *Trombicula* dans le second. La fièvre exanthématique observée récemment à Toulon, dans les équipages des grands navires de la Marine de guerre, paraît peu différente de ce groupe et serait transmise par un acarien parasite du rat, *Darmanysus muris*. La fièvre exanthématique dite de Marseille serait le type d'un autre groupe, caractérisé par l'eschare qui se produit à la porte d'entrée, l'adénite, et parfois la lymphangite, la forme papuleuse de l'éruption : d'où le nom proposé de fièvre escharonodulaire. La tique, spécialement une tique banale du chien, *Rhipicephalus sanguineus*, serait, le plus souvent, l'agent d'inoculation. La maladie est considérée maintenant comme identique à la fièvre boutonnière de Tunis. La fièvre à tiques de l'Inde Britannique (Megaw) paraît très voisine, ainsi que la fièvre de 10 jours de Rhodésie (Ross), la *tick-bite fever* de Sant'Anna et de Nuttal (Lourenço-Marquês). La fièvre fluviale du Japon a des caractères cliniques semblables à ceux de la fièvre escharonodulaire — avec une éruption plus abondante — mais est transmise par un acarien parasite d'un campagnol, *Trombicula akamushi*. C'est, comme la fièvre à tiques de l'Inde Britannique, une maladie qui se contracte dans les régions broussailleuses. Le pseudo-typhus de Sumatra, transmis par les larves

de divers *Trombicula*, ne paraît pas s'en distinguer. Enfin, la *tick fever* des Montagnes Rocheuses, transmise par des tiques, a des caractères différentiels importants : éruption purpurique, desquamation abondante, inoculabilité au cobaye, léthalité parfois élevée.

(à suivre.)

ÉCHOS & NOUVELLES

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 12 septembre 1930, a prononcé le jugement ci-après :

C. T., employé d'agence, né le 6 juillet 1904, demeurant à Monaco. — Abus de confiance : huit jours de prison.

VARIÉTÉS

Dans nos régions et en cette saison de quoi peut-on parler sinon de changements d'air ou de voyages ?

Autrefois, l'exode était difficile, les goûts étaient modestes, on restait chez soi ou on se contentait d'aller dans le voisinage se reposer sous une treille ombreuse, riche en grappes de raisin. Aujourd'hui, tout le monde veut voyager, pour voir et s'instruire ? Peut-être, mais je n'en suis pas sûr. Comment voyage-t-on ? Oh ! de plusieurs manières n'est-ce pas ? Cependant, est-ce que le voyage en chemin de fer est toujours vraiment à la mode ? Cette vieille locomotion, aux yeux de plusieurs, semble bien dépréciée depuis que l'auto et l'avion ont conquis l'espace.

Je n'entreprendrai pas ici une plaidoirie en sa faveur. Elle sait se défendre elle-même contre ses injustes détracteurs. Je me bornerai seulement à noter qu'il fut un temps où le chemin de fer était glorifié par tous : hommes et femmes, riches et pauvres. Je n'en veux pour preuve que la relation due à la plume de Jules Janin qu'il a intitulée : *Voyage de Paris à Dieppe*, publié en 1847 chez Ernest Bourdin sous forme de brochure. Suivons-le un instant, et, bien que ce soit en chemin de fer, je ne pense pas qu'on puisse absolument se refuser à voyager avec lui.

Appréciée à cause de sa rareté, cette brochure l'est encore plus pour le talent de l'auteur et celui des graveurs qui s'appellent : Morel-Fatio et Daubigny auxquels ont été confiées les vignettes.

Jules Janin, avec son style vif et harmonieux et grâce à un travail opiniâtre, a mérité d'avoir un nom dans la littérature. En parlant du docteur Véron, dans une lettre adressée à Jules Janin en 1867, Sainte-Beuve s'exprimait ainsi sur ce dernier : « Mon cher ami. Je vous lis sur le docteur notre ami ; je vous dois de la reconnaissance pour la part magnifique que vous me faites, mais laissez-moi vous dire que vous avez trouvé le ton juste en parlant de lui : eh ! qui l'aurait trouvé si ce n'est vous ?... » Sainte-Beuve l'avait également. Ses causeries du lundi, par exemple, en font foi. Si je l'ai cité, c'est pour invoquer son précieux témoignage en faveur de l'écrivain auquel je vais emprunter quelques passages de son *Voyage de Paris à Dieppe*.

Après avoir entretenu ses lecteurs de la découverte du rail et de la vapeur, l'auteur nous décrit l'inauguration du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre. C'est ici qu'on perçoit la

différence existant entre l'enthousiasme des gens de 1843-1847 et le ton souvent dédaigneux des blasés de notre civilisation à l'endroit des voies ferrées. Lisons plutôt. Il écrit : « Quand le chemin de fer de Paris à Rouen et plus tard de Rouen au Havre eût été annoncé comme un événement accompli, ce fut, parmi les hommes les plus importants de Paris et de la France à qui serait admis à l'honneur de cette inauguration à travers la plus noble province de France ; halte d'une heure dans la patrie de Corneille, après avoir quitté le matin même la patrie de Molière.

« C'est une si grande joie, en effet, d'entendre retentir sur son chemin les acclamations des populations empressées...

« Pour vous dire tous les hommes invités à cette fête, il faudrait citer toutes les célébrités parisiennes, tous les grands noms de la paix et de la guerre, la chambre des députés, la chambre des pairs, les cours souveraines, la cour royale, l'Institut et, enfin, les poètes, les artistes, les hommes qui n'appartiennent à aucun corps constitué et dont cependant le nom est populaire... »

Cette inauguration fut présidée par les autorités représentant l'opinion et les destinées de la France. Y figurèrent : le Duc de Nemours, entouré des généraux Sebastiani, Colbert, Gourgaud, de Montesquiou, etc ; le Duc de Montpensier avec la plupart des ministres d'alors, au milieu des troupes, au milieu d'une foule immense. Pourtant, jusqu'à l'établissement de la ligne de Paris à Rouen et de Rouen au Havre, Jules Janin qui connaissait bien les parisiens, fait remarquer qu'un grand nombre d'entre eux ne surent pas comprendre la grande utilité des chemins de fer. Paris qui a toujours ri, ne prenait pas au sérieux les trains de la Capitale à Versailles et à Saint-Germain.

« Paris savait à peine, dit l'auteur, qu'il existait en France plus d'un chemin de fer qui déjà travaille la nuit et le jour : le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, de la ville de Nîmes à la Grand'Combe, le chemin de fer d'Alsace et celui du bassin d'Arcachon. Paris en était resté à ses deux chemins oisifs qui le menaient à Versailles, qui le promenaient à Saint-Germain ». Mais ici il faut reconnaître que Jules Janin exagère la portée sociale et politique des voies ferrées quand il proclame sur un ton lyrique ce qui suit : « ... la vapeur peut dire à coup sûr : C'est moi qui suis la reine du monde, c'est moi qui suis la paix universelle ! Grâce à moi il n'y a plus qu'un seul et même peuple dans le monde, un peuple d'amis, un peuple de frères... »

Depuis 1847, nous savons, hélas ! en quoi a consisté la fraternité des peuples !

La brochure de Janin est une espèce de guide ne ressemblant en rien au *Voyage de Dumas* dans le Midi ni à d'autres de ce genre. L'analyse y est rapide. Il ne s'attarde pas en chemin. Nous aussi, marchons très vite. La vitesse étant la déesse du jour, tout le monde sera content ! Allons droit à Rouen. Notre cicerone se promène avec curiosité dans cette grande ville industrielle, riche en souvenirs. Il nous invite à le suivre ; nous lui demanderons cependant la permission de lui fausser quelquefois compagnie. Etant allé au Vieux Marché, en traversant les pauvres échoppes des revendeuses de poisson, il verra tout à coup surgir « la grande et sainte figure de Jeanne d'Arc, cette noble jeune fille qui vint expier à Rouen le crime

« d'avoir sauvé la France ! » L'amateur du gothique peut s'y rassasier, dit-il, à loisir. Mais lui, à ce propos, ne se sent pas satisfait. « Nous l'avouons à la honte de notre prosaïsme bourgeois, l'admiration, quoi qu'elle fasse, a peine à se prendre aux restes dégradés de ces anciens chefs-d'œuvre. Le temps, cet inexorable démolisseur, a déformé ces hardis pignons, disloqué ces charpentes en saillie, rongé les sculptures délicates des boiseries, pourri les auvents vernissés ; la pluie aidant (et c'est un grand hasard qu'un jour sans pluie à Rouen) le temps a étendu sur toutes ces gracieuses fantaisies qui étaient l'orgueil et la joie d'un autre âge une couche verdâtre de moisissure fort poétique, qui en doute ? mais dont l'œil ne peut réellement s'accommoder qu'à grand renfort d'imagination ! »

On croirait entendre parler Edouard Fournier dans son « Paris démoli » et aussi Théophile Gautier approuvant la démolition des anciennes maisons dépourvues d'air et de lumière contenant des vestiges glorieux du passé.

Il s'en console le brave Gautier en proclamant que : « Où que nous allons, nous posons le pied sur quelque histoire... L'écorce terrestre n'est qu'une superposition de tombeaux et de ruines. Tout homme qui fait un pas foule la cendre de ses pères, tout édifice qui s'élève dans ses substructions les pierres d'un édifice démoli, et le présent, quoiqu'il en ait, marche sur le passé ! »

Certes, nous le savons, et c'est ce que nous regrettons.

(A suivre.)

LUCIEN DE CASTRO.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire, rendu par la deuxième Chambre du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le six mai mil neuf cent trente, enregistré ;

Entre le sieur Henry-William-Claude BURTENSHAW, commerçant, demeurant à Monte-Carlo ;

Et la dame Gladys-Isabelle ATKINSON, son épouse, domiciliée à Monte-Carlo ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce d'entre les époux Burtenshaw-Atkinson, aux torts et griefs de la femme. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 12 septembre 1930.

P. le Greffier en Chef,
PERRIN-JANNÈS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 12 juin 1930, enregistré ;

Entre le sieur Philippe AVERAME, machiniste au Théâtre de Monte-Carlo, demeurant à Monaco ;

Et la dame Virginie MAGNANI, son épouse, demeurant au Cap-d'Ail ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre la dame Magnani Virginie.

« Déclare converti en jugement de divorce le jugement de séparation de corps, prononcé par ce tribunal, entre les époux Averame, le dix-sept juillet mil neuf cent huit. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 12 septembre 1930.

P. le Greffier en Chef,
PERRIN-JANNÈS.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS DE CONVOCATION
D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le 8 Novembre 1930, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

Entendre et approuver, s'il y a lieu, le rapport des Commissaires aux apports nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 Septembre 1930 ;

Constater la réalisation définitive par réitération et confirmation en tant que de besoin de l'augmentation du Capital par voie d'apports fusion décidée en principe par la dite Assemblée ;

Constater que les modifications statutaires, votées sous condition suspensive par la même Assemblée, sont devenues définitives.

Conformément aux Statuts, MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Si leurs titres (actions ou cinquièmes) sont déposés dans une banque, remettre le pouvoir à cette banque, qui l'acheminera après avoir régularisé le dépôt ;

2° S'ils envoient leur pouvoir directement au Conseil d'Administration, joindre à ce pouvoir un récépissé de dépôt établi par un établissement de crédit.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 23 Octobre, quel que soit le nombre de leurs titres.

JETONS DE PRÉSENCE. — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Premier Avis

Par acte sous seing privé, en date du 15 septembre 1930, enregistré, M. Antoine SOLAMITO, 3, impasse des Carrières, a vendu à M. Robert BOURREAU, 4, impasse des Carrières, le matériel et l'outillage du garage ainsi qu'une vieille auto Rolland-Pilain (M.-C. 634).

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux au domicile de l'acquéreur.

Monaco, le 18 septembre 1930.

AGENCE V. F. CURSI

29, boulevard Princesse-Charlotte, Monte-Carlo.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 1^{er} mai 1930, enregistré, M. Carlo DAVICO, commerçant, demeurant, 2, rue de l'Eglise, à Monaco, a cédé à M. Louis VACCAREZZA, commerçant,

37, boulevard de l'Observatoire, à Monaco, le fonds de commerce de vins et liqueurs à emporter, exploité à Monaco, 2, rue de l'Eglise.

Opposition, s'il y a lieu, à l'agence Cursi, dans les dix jours de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 18 septembre 1930.

AGENCE GHIZZI

11 bis, boulevard Albert I^{er}, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 22 août 1930, enregistré, M^{me} MARCHIS MOURREN, épouse CHIABAUT assistée et autorisée par ce dernier, demeurant ensemble, 8, rue des Açores, a vendu, à M. VERRANDO Nicolas, demeurant, n° 50, boulevard de l'Observatoire, son fonds de commerce d'alimentations générales en gros et détail qu'elle exploitait, 8, rue des Açores, à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, à l'agence Ghizzi, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 septembre 1930.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Adjudication de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le 30 août 1930, le fonds de commerce de coiffeur-parfumeur, pédicure, manucure et massage, exploité à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins, dépendant de la communauté légale de biens ayant existé entre M. Louis BRAQUETTI, en son vivant coiffeur, et M^{me} Berthe-Augustine RAMBOT, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, boulevard des Moulins ;

A été adjugé à M. Adrien-Clément BOUE, coiffeur, demeurant à Chelles, 21^{bis}, avenue des Mahulots.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 septembre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le 1^{er} septembre 1930, M. Michel GALLO, commerçant, demeurant à Monaco, 18, rue de Millo, a cédé à M^{me} Catherine PRIOLA, commerçante, épouse assistée et autorisée de M. Edouard-Corneille-Christian de GROOTE, chauffeur, demeurant à Monaco, 18, rue de Millo, le fonds de commerce d'épicerie, denrées coloniales, et vente de vins fins et liqueurs, sis à Monaco, 18, rue de Millo.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 septembre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit août mil neuf cent trente, M. Augustin NOVARO, photographe, demeurant à Beausoleil, avenue d'Alsace, villa El Sol, a cédé à M. Jean Pierre BERGEON, photographe,

demeurant à Beausoleil, villa El Sol, avenue d'Alsace, le fonds de commerce de photographie qu'il exploite à Monte-Carlo, passage Hector Otto, villa Iris.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion. Monaco, le 18 septembre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire à Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion).

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 3 juin 1930, enregistré, la Société Anonyme Monégasque de la CHOCOLATERIE DE MONACO a acquis, par voie d'apport, le fonds de commerce que la Société Anonyme en liquidation « BISCUITERIE DELTA, M. GATTI » exploitait, n° 17, boulevard Prince Pierre, quartier de la Condamine à Monaco, dans un immeuble appartenant aux hoirs Calnibalosky.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 18 septembre 1930.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

LES ANNALES

M. Louis Barthou a passé quelques jours à Bayreuth. Il a assisté aux funérailles de Siegfried Wagner. Les pages qu'il publie à ce sujet dans les *Annales* du 1^{er} septembre sont de tout premier ordre. Dans le même numéro, une nouvelle inédite de Somerset Maugham, *Le Traître*, les rubriques habituelles d'Yvonne Sarcey, Henry Bidou, André Billy, André Lang; la fin des Notes sur Vienne, de Jean Mistler. Un important supplément consacré à Mistral, et superbement illustré, contient des études de Henry de Régnier, Emile Ripert, Jeanne de Flandeysy, André Chamson, Gabriel Boissy. Le numéro est en vente partout : 3 francs.

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

MONTE-CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

de Mai à fin Octobre

TOUS LES SPORTS

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

GOLF

Altitude 820 mètres — 18 Trous

Centre d'Excursions Unique

COMMUNICATIONS RAPIDES

par Chemins de Fer P.-L.-M.

et les Cars Salons de l'Auto-Riviera

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08



Minerva

Sixième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche — Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDEURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 33^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

VOTRE MAISON

Ne soyez plus embarrassé par les possibilités d'adaptation de la Loi Loucheur. Deux Volumes-Albums de *MAISONS POUR TOUS* la mettent à votre portée. Ils vous permettent de choisir parmi leurs

MODÈLES DE MAISONS

multiples, dont la grande variété répond à tous les cas. Etudes et Dessins de ces merveilleux Numéros sont spécialement établis pour cadrer avec cette loi.

VOTRE MAISON PAR LA LOI LOUCHEUR

1^{re} Edition contenant toutes explications sur cette Loi et des Modèles de Maisons.

MA MAISON PAR LA LOI LOUCHEUR

2^{me} Edition ne comportant pas l'Exposé Général, mais groupant un nombre accru de Modèles, de Projets et de Réalisations.

Franco, chacun de ces Numéros Hors-Série :

France, 8 fr. 80; Etranger, 12 fr.

Lisez aussi le Numéro Hors-Série

J'INSTALLE MA MAISON

Franco : France, 8 fr. 80; Etranger, 12 fr.

Vous pouvez recevoir « *Votre Maison* » ou « *Ma Maison par la Loi Loucheur* » en :

PRIME GRATUITE

en souscrivant un Abonnement-Prime d'un an, 18 fr. (12 numéros) à *MAISONS POUR TOUS*.

Adressez ordre et montant à M. Albert MAUMENÉ, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 28 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain — Téléphone : 49-66